

NR21

Société Anonyme
Capital Social : 2.682.608 Euros
Siège Social : 176 - 178 rue d'Estienne d'Orves
92700 COLOMBES

R.C.S. NANTERRE B 389 065 152

PROJET DE TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES

A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 31 DECEMBRE 2013

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration et après avoir entendu la lecture de son rapport décide de modifier la date de clôture de l'exercice social actuellement fixée au 31 décembre, qui sera désormais fixée le 31 mars de chaque année.

L'exercice social en cours aura une durée exceptionnelle de 15 mois.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de l'adoption de la résolution précédente l'assemblée générale décide de modifier le paragraphe I de l'article 24 des statuts qui est désormais libellé ainsi qu'il suit :

Article 24 –COMPTES ANNUELS. APPROBATION - AFFECTATION DES RESULTATS

I – L'exercice social commence le 1^{er} avril et se termine le 31 mars de chaque année.

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.